

0470003Y
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN BAPTISTE DE BAUDRE
5 ALLEE PIERRE POMAREDE
47916 AGEN CEDEX 9
Tel : 0553775600

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROJET APPN

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 31/01/2025
Réuni le : 10/02/2025
Sous la présidence de : David Silveira
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- Vu le projet APPN de l'association sportive

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le projet APPN de l'association sportive

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

APPN :
Le conseil d'administration approuve le projet APPN de l'association sportive du lycée pour une sortie au SKI de ses membres.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



Projet pédagogique

Activités s'exerçant dans un environnement spécifique



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Selon l'article R-212-7 du code du sport, les APPN à environnement spécifique sont les suivantes :

- Surf de mer
- Pratiques de la voile se déroulant à plus de 200 miles nautiques d'un abri
- Canoë-kayak sur des rivières de classe supérieure à trois
- Escalade en sites sportifs au-delà du premier relais, en terrain d'aventure ou en via ferrata
- Plongée en scaphandre, en tous lieux, et en apnée, en milieu naturel et en fosse de plongée
- Canyonisme
- Parachutisme
- Ski, alpinisme et leurs activités assimilées
- Spéléologie



- Vol libre.

Éléments constitutifs du dossier :

(cocher les documents fournis)

- Le cahier des charges dûment complété et signé par votre chef d'établissement
- Le (les) protocole(s) de sécurité utilisé(s) pour chacune des activités enseignées
- Une copie de la convention mentionnant les qualifications de chaque encadrant en cas de recours à un partenaire extérieur datée et signée par l'ensemble des parties.
- Tout autre document que vous jugerez utile.

Le dossier est à renvoyer, sous-couvert de votre chef d'établissement, à votre IA-IPR de secteur a minima 6 semaines (hors vacances scolaires) avant la date de mise en œuvre du projet.

L'analyse du dossier est réalisée tant au niveau du respect des exigences sécuritaires que des éléments pédagogiques constitutifs du projet. Aussi, il vous est demandé de renseigner le plus précisément possible l'ensemble des informations nécessaires.

Un avis favorable (de 1 ou 3 ans) ou défavorable sera émis par l'inspection pédagogique régionale.

Lorsque cela est nécessaire, des recommandations pourront être indiquées afin de faire évoluer positivement le projet.



INFORMATIONS GÉNÉRALES			
ÉTABLISSEMENT			
Nom de l'établissement :	Lycée Jean-Baptiste De Baudre		
Ville :	AGEN	Département :	47
Nom du chef d'établissement :	Mr Silveira David		
Mail établissement :	ce.0470003y@ac-bordeaux.fr	Téléphone établissement :	0553775600
PORTEUR DU PROJET			
Nom de l'enseignant porteur du projet :	Chatot/ Mérignac/ Comble/ Nicolas /Vignes		
Mail académique :	magali.chatot@ac-bordeaux.fr	Téléphone :	06 80 28 93 49
CADRE GENERAL DU PROJET			
Dates du projet :	19/03/2025	Contexte du projet :	<input type="checkbox"/> EPS <input type="checkbox"/> Projet interdisciplinaire <input checked="" type="checkbox"/> Association sportive <input type="checkbox"/> Section sportive scolaire <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
Effectif total élèves :	60	Niveau(x) de classe concerné(s)	Tous
Lieu(x) de pratique :	Peyragudes	Académie :	Toulouse
Hébergement :	<input type="checkbox"/> Structure figurant au sein du catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement disponible sur la page Eduscol dédiée. <input type="checkbox"/> Hébergement ne figurant pas dans le catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement mais remplissant les conditions d'accueil et de sécurité propres à l'accueil d'élèves mineurs. <input checked="" type="checkbox"/> Aucun hébergement n'est prévu pour ce projet	Nom de l'hébergement :	
		Adresse :	
		N° agrément (s'il existe)	
Vote en conseil d'administration	Le :		



DESCRIPTION DU PROJET PÉDAGOGIQUE	
PERTINENCE DU PROJET	
Objectifs pédagogiques du projet :	<p>Préciser les objectifs du projet. Les articuler avec les priorités de la circulaire de rentrée, les objectifs différents projets (académie, établissement, EPS, AS...), les parcours éducatifs (avenir, de santé, citoyen, artistique et culturel) qui sont impérativement à prioriser au regard de votre contexte et des besoins de vos élèves.</p> <p>Liens avec le socle commun en collège, les projets académique, d'établissement, d'EPS, les parcours éducatifs (avenir, de santé, citoyen, artistique et culturel...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Lien avec le projet EPS :</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. Former un citoyen autonome, critique et responsable (donner des repères d'éducation à la sécurité, vivre des expériences nouvelles 2. Développer une qualité de vie en commun « le bien vivre ensemble » - <u>Lien avec le projet AS :</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire participer le plus grand nombre d'élèves aux activités de l'AS (notamment ouverture aux APPN) - <u>Lien avec le projet d'établissement :</u> <p>AXE 1 : apprentissage et parcours de l'élève</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir l'ouverture culturelle <p>Accéder à la découverte et à la pratique du ski, pour la 1^{ère} fois pour certains</p> <p>AXE 2 : climat scolaire et bien être</p> <p>Évoluer dans un groupe, s'entre-aider, progresser chacun à son niveau grâce à des groupes de niveaux.</p> <p>Cela rentre également dans le parcours de formation de l'élève : découvrir une culture nouvelle, celle des APPN et notamment celle du ski alpin.</p> <p>Dans son parcours éducatif de santé : se préparer à skier (échauffement), se dépenser, s'étirer en fin de journée</p> <p>Faire acquérir à chaque élève les connaissances, les compétences et la culture du ski alpin, lui permettant de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable en référence à la mission émancipatrice de l'école</p>
APPN programmée(s) :	Ski alpin
Présence d'activités nautiques et/ou aquatiques <small>Rappel : Se référer au protocole de sécurité en vigueur dans l'APPN concernée pour déterminer le type d'attestation nécessaire.</small>	<input checked="" type="checkbox"/> Aucune activité nautique ou aquatique prévue <input type="checkbox"/> Attestation de savoir nager en sécurité vérifiée pour tous les participants <input type="checkbox"/> Pass-nautique vérifié pour tous les participants



<p>Volume horaire de pratique pour chaque APPN programmée</p> <p><u>Rappel</u> : L'acquisition de compétences suppose des temps d'apprentissage longs pour que chaque élève puisse réussir à la fois à court terme et faire le choix d'un engagement dans l'activité physique de manière durable.</p>	<p>2x2h</p> <p>Deux heures le matin, deux heures l'après midi</p>
<p>Apprentissages visés :</p> <p><u>Rappel</u> : Apprendre à l'élève à renoncer est une compétence à part entière qui fait partie des compétences visées en EPS.</p>	<p><i>Préciser ce que les élèves vont apprendre lors de ce projet. Articuler les apprentissages visés avec les compétences du socle commun (si le projet est en collège), les attendus des programmes EPS (attendus de fin de cycle, attendus de fin de lycée, attendus de fin de lycée professionnel) qui sont impérativement à prioriser au regard de votre contexte et des besoins de vos élèves.</i></p> <p>En lien avec l'AFL1 du CA2 qui est de « s'engager à l'aide d'une motricité spécifique afin de réaliser en sécurité et à son meilleur niveau, un itinéraire dans un contexte incertain »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour certains : Choisir et conduire un déplacement sur une piste de pente faible à moyenne, en contrôlant sa vitesse et ses trajectoires pour réaliser des virages et s'arrêter - Pour d'autres : Choisir et conduire un déplacement sur des pistes à pente moyenne de plus en plus variées en utilisant une conduite de courbe, skis parallèles. Adapter son équilibre et ses trajectoires aux configurations du terrain et aux variations de neige. <p>Et l'aspect sécuritaire des AFL2 (« se déplacer de manière efficiente ») et AFL3 : « Coopérer pour réaliser un projet de déplacement, en toute sécurité »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte le milieu et les autres utilisateurs : distance de sécurité, adapter sa vitesse, - Être capable de se repérer sur les pistes, dans une station : écouter les consignes de regroupement et de lieu de rendez-vous à mi piste et en fin de piste (nom du télésiège à prendre), - Respecter les consignes de sécurité et l'environnement, - Aider ses camarades si besoin : avec le matériel, pour se relever (sans glisser) etc.
<p>ORGANISATION DES ACTIVITÉS ET SÉCURITÉ</p>	
<p>Modalités de groupement retenues</p> <p><u>Rappel</u> : Le taux d'encadrement prévu doit être en adéquation avec le protocole académique de sécurité. Il peut être revu à la baisse au regard du contexte (niveau d'expertise des élèves, des encadrants, conditions matérielles, lieu de pratique, conditions météo...).</p>	<p><i>Préciser pour chaque activité le nombre d'élèves par groupe, le nombre d'intervenants (et d'accompagnateurs) par groupe.</i></p> <p>Les enseignants d'EPS, en concertation avec les moniteurs ESF, organisent les groupes de niveaux, informent les élèves du déroulement de la journée (les divers rendez-vous), des consignes de sécurité. Ils accompagnent les élèves toute la journée dans leur groupe d'évolution de ski et prodiguent des conseils pour les faire progresser.</p> <p>1 enseignant EPS + 1 moniteur ESF pour 1 groupe de 12 élèves Soit 5 groupes au total.</p>



<p>Protocoles de sécurité</p> <p><u>Rappel</u> : Pour toutes les APPN programmées, il convient de se référer de manière stricte au protocole le plus contraignant entre l'académie d'origine ou l'académie d'accueil. Si aucun protocole n'est prévu par l'académie d'accueil, l'équipe EPS doit en proposer un.</p>	<p> <input checked="" type="checkbox"/> Protocole(s) académique(s) de sécurité joint(s) au dossier <input type="checkbox"/> Protocole(s) de sécurité créé(s) par l'équipe pédagogique et joint(s) au dossier (en raison de l'absence de protocole académique de sécurité) </p> <p>En amont, nous créons un listing d'élèves + n° de téléphone</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire sur l'évaluation du niveau de pratique des élèves : débutant/débrouillé/confirmé - Vérification et/ou location du matériel de sécurité : matériel de ski, casque, gants, lunettes de soleil, vêtements adaptés (chauds et imperméables), crème solaire (écran total indice 50) - Prise d'information sur la station de Peyragudes (plan des pistes et ouvertures) et prévenir de notre venue - Vérification des conditions météorologiques du jour et son évolution - savoir renoncer suivant les conditions météo - connaissance du protocole de sécurité - Protocole de sécurité à connaître pour tous les encadrants : protéger (ski en croix en amont), alerter (localisation piste, balise), secourir - Liste des élèves sur papier pour chaque encadrant responsable avec le numéro de portable de l'enseignant responsable sortie - Départ et arrivée sur site - heure de début et fin d'activité – retour départ puis arrivée au lycée - Évaluation initiale pour chaque groupe sur zone avant de partir sur les pistes - Donner aux élèves le numéro de l'encadrant en plus du 112 - Consignes sur la vitesse d'évolution du groupe, des arrêts en aval avec rangement en bataille, distance entre les élèves - Comptage régulier des élèves - Consigne si un élève se perd : aller au pied de la dernière remontée mécanique - Zone d'évolution précise avec le nom d'une remontée mécanique - Hors piste interdit et évolution sur pistes ouvertes - Ne jamais skier seul ou en hors-piste
<p>Mise en œuvre des secours</p>	<p><i>Expliciter précisément la chaîne d'alerte, les personnes à prévenir et l'organisation des secours.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appeler le 112 - Appeler les encadrants - Tenir informé le chef d'établissement



ENCADREMENT DES ÉLÈVES

<p>Professeur(s) d'EPS et/ou membre(s) de l'établissement qualifié(s) pour encadrer les APPN</p> <p><i>Rappel</i> : Seuls les professeurs d'EPS et intervenants titulaires d'un diplôme d'état dans l'activité spécifique sont habilités à exercer des responsabilités dans l'activité des élèves.</p>	<p><i>Préciser les noms, prénoms et fonctions des adultes de l'établissement encadrant les APPN.</i></p> <p>5 professeurs d'EPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Magali CHATOT (formateur secouriste) - Jérémy VIGNES - Luce MERIGNAC - Thibault NICOLAS - Colette COMBLE 	<p>Autre(s) adulte(s) de l'établissement accompagnateur(s)</p>	<p><i>Préciser les noms, prénoms et fonctions des adultes accompagnateurs.</i></p> <p>Aucun</p>
<p>Partenariat(s) extérieur(s)</p> <p><i>Rappel</i> : « La responsabilité de l'enseignant reste pleine et entière même en présence d'un intervenant extérieur éventuel » (circulaire APPN, 2017).</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Convention(s) de partenariat signée(s) des deux parties et jointe(s) au dossier</p> <p><input type="checkbox"/> Vérification des qualifications de l'ensemble des intervenants extérieurs</p> <p><i>Préciser le nom de l' (des) organisme(s) ou de l' (des) association(s) partenaire(s).</i></p> <p>Ecole de ski français (ESF)</p>		

Date et signature du chef d'établissement :

AVIS DE L'INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE	
<p>Avis général :</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable pour une durée de : <input type="checkbox"/> 1 an <input type="checkbox"/> 3 ans</p> <p><input type="checkbox"/> Défavorable</p>
<p>Recommandations éventuelles :</p>	



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Date et signature :